

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2015)
Heft: 2095

Artikel: "Too big to fail", toujours : le niveau des fonds propres des grandes banques n'est toujours pas satisfaisant
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1017388>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

«Too big to fail», toujours

Le niveau des fonds propres des grandes banques n'est toujours pas satisfaisant

Jean-Daniel Delley - 30 septembre 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/28153>

Le dossier de la régulation bancaire ne fait plus la une des médias. Totalement absent de la campagne électorale, il constitue pourtant un enjeu autrement plus sérieux pour la sécurité du pays que le prétendu chaos de l'asile et l'invasion fantasmée de l'immigration.

Daniel Zuberbühler n'a rien d'un agitateur anticapitaliste. Il fut directeur de la Commission fédérale des banques et vice-président de la Finma, l'actuel organe de surveillance des marchés financiers, il connaît donc bien le sujet.

Or, [affirme-t-il](#), les grands établissements bancaires disposent de trop peu de capitaux propres pour faire face aux risques auxquels ils sont exposés. En cause, le modèle utilisé par les grandes banques, qui sous-estime ces risques. Pour preuve, les banques cantonales et régionales qui évaluent leurs risques liés aux prêts hypothécaires selon un modèle imposé par l'autorité de régulation; elles concluent à un risque trois fois plus élevé que celui d'UBS et Credit Suisse.

C'est dire que si ces dernières doublaient leur capital, elles courraient encore un risque plus important que leurs concurrentes locales. Une situation inacceptable pour des établissements d'importance

systémique, à savoir dont la chute entraînerait des dégâts si considérables pour l'économie nationale que la collectivité se devrait d'intervenir. Un scénario que nous avons connu en 2008 et que la Suisse ne voudrait plus voir se reproduire.

La Suisse il est vrai n'est pas restée inactive après le coma financier d'il y a huit ans. Elle a pris des mesures, mais sans hâte et avec beaucoup de prudence, puisque le Parlement n'a adopté le premier train de mesures qu'en 2011. Or, la [loi sur les banques](#) lui aurait permis d'intervenir immédiatement. Mais on ne bouscule pas le secteur bancaire. On le consulte, on négocie et, pendant ce temps, les banques systémiques – celles qui sont trop importantes pour que l'on puisse envisager leur mise en faillite – continuent de représenter un danger pour l'économie nationale et de bénéficier du soutien implicite des pouvoirs publics.

UBS et Credit Suisse, même s'ils ont diminué la voilure depuis 2008, représentent encore plus de 50% de la somme des bilans de toutes les banques helvétiques, soit cinq fois le PIB. Dans son [rapport](#) publié le 1er décembre 2014, le groupe d'experts dirigé par le professeur Aymo Brunetti le reconnaît: la mise en œuvre

des mesures adoptées jusqu'à présent ne suffira pas à résoudre le problème du *too big to fail* (page 44). C'est aussi [l'avis](#) du directeur de la Finma, un ancien d'UBS.

[Sergio Ermotti](#), patron d'UBS, admet qu'il faut relever quelque peu le montant des fonds propres. Il [dénonce](#) par contre le corset réglementaire de plus en plus étouffant, qui prétend contrôler les activités de la branche. Cette surréglementation aurait coûté l'an passé un milliard de francs à sa banque, la plus grande de Suisse, sans compter les coûts pour les clients.

Dès lors pourquoi la branche ne propose-t-elle pas une solution simple qui tout à la fois détricoterait ce corset et éviterait l'intervention de l'Etat en cas de faillite: des fonds propres représentant 20 à 30% du bilan, contre 4 à 5% prévus à l'échéance de 2019? Ainsi, les grandes banques se détourneraient des affaires à risque qu'elles entreprennent encore sans filet de sécurité, mais qui peuvent rapporter gros.

La réponse est simple: des fonds propres de cet ordre de grandeur signifieraient un taux de profit sensiblement plus bas et la fin des rémunérations extravagantes d'aujourd'hui. Bref, des banques qui se limiteraient à récolter

Un havre de paix monétaire

Et si la Suisse ne savait pas faire autre chose?

Jean-Pierre Ghelfi - 29 septembre 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/28127>

L'option helvétique de stabilité politique et économique n'est pas restée sans conséquence sur la valeur de sa monnaie et sur le développement d'une place financière de premier plan (voir aussi DP [2091](#), [2092](#), [2093](#) et [2094](#)).

Cette évolution n'était pourtant pas inscrite de toujours dans le granit des Alpes. Elle est pour partie le résultat des bouleversements intervenus au 20e siècle, marqués en particulier par deux conflits mondiaux qui ont largement épargné la Suisse.

En regard de ces cataclysmes, la «globalisation» de l'économie représente un changement que l'on peut d'autant plus qualifier de secondaire ou d'anecdotique qu'il est pour l'essentiel pacifique. Encore que ce pacifisme soit tout relatif compte tenu des dégâts que la «croissance» économique peut entraîner ou induire à large échelle en matière de chômage, de maldéveloppement et d'atteintes au milieu naturel.

L'un des faits les plus troublants que met en évidence la tentative de constituer des zones visant à établir des

relations monétaires un tant soit peu stables est qu'aucune d'entre elles n'a pu exister très longtemps. Sans entrer dans le détail, on peut rappeler, dans la deuxième moitié du 19e siècle, la création de l'[Union monétaire latine](#) et, après la deuxième guerre mondiale, les [Accords de Bretton Woods](#) dont John Maynard Keynes fut le grand architecte.

Comment l'expliquer? Quoique l'on puisse dire ou penser, les traités internationaux concernant les relations économiques internationales sont l'expression de rapports de force au moment où ils sont négociés et conclus. Par exemple, au sortir de la deuxième guerre mondiale, Keynes souhaitait que la référence monétaire ne soit pas une monnaie, mais un panier de monnaies. Les Etats-Unis n'en ont pas voulu et ont imposé que le dollar devienne le seul étalon. Et ce sont eux, au début des années 70, engoncés dans la guerre du Vietnam, qui ont de fait mis fin à deux décennies de relative stabilité des taux de change.

On ajoutera qu'à côté des politiques gouvernementales et monétaires, des professeurs

d'université (Milton Friedman et l'école de Chicago) avaient préparé le terrain en développant les théories du monétarisme qui récusait le concept de taux de change fixe pour lui préférer celui de taux de change flottant. Avec renvoi obligé à la panoplie libérale standard des marchés et de la «loi» de l'offre et de la demande.

Indépendamment du fait qu'en matière monétaire en particulier, cette panoplie donne des résultats plutôt douteux (si les banques centrales n'intervenaient pas constamment sur des marchés «naturellement» instables, les entreprises ne sauraient pas à quel saint se vouer), on ne peut s'empêcher de penser que ce «libéralisme monétaire» sert aussi de couverture à des motivations de puissance dominante.

Ainsi, pendant plusieurs décennies, les relations monétaires ont dépendu de cours de change flottants par nature instables. Cette situation a été particulièrement mal vécue au sein de l'Union européenne, pour laquelle les variations plus ou moins fréquentes et importantes des